

Les producteurs ne sauront pas exactement à quoi s'attendre. A la page 6 du bill, il est stipulé que le gouverneur en conseil doit prescrire comme taux de paiement anticipé par boisseau pour un type de grain pendant une campagne agricole un taux qui, à son avis, est d'environ soixante-six et deux tiers pour cent du paiement initial qui devra être fait pendant cette campagne agricole pour la classe prescrite de ce type de grain. Nous ne savons pas ce que sera le maximum, parce que nous ne connaissons pas les contingents. De là un climat d'incertitude dans lequel il est très difficile d'entreprendre quelque planification que ce soit. L'un des plus graves dangers qui menacent l'agriculture aujourd'hui est le manque de planification dans les domaines de la production et de l'équilibre économique des exploitations agricoles.

La loi actuelle fixe le taux d'intérêt. Voici maintenant que ce taux sera décrété par le gouverneur en conseil, ce qui compliquera encore la planification. Par ailleurs, comme je le disais, on élimine maintenant définitivement les contingents unitaires. Le bill le prévoit expressément. Encore une fois, je répète que les contingents unitaires étaient une planche de salut pour les petits producteurs. Par exemple, dans ma circonscription de Vegreville, j'ai enregistré 71 p. 100 de «oui» en réponse à la question suivante que j'avais posée dans une circulaire: «Pensez-vous que l'on devrait conserver le quota unitaire?». Ma région est une région de culture mixte et cette réponse est un indice de ce que pensent les cultivateurs locaux du système du quota unitaire. Celui-ci a fait ses preuves. Tout au long du débat sur le programme de stabilisation qui aura lieu prochainement, je recommanderai au ministre de prendre en considération, sous une forme ou une autre, le système du quota unitaire, car sans cela nous irions inéluctablement au devant d'une accélération du processus de rationalisation qui se manifeste de plus en plus à l'heure actuelle, et qui a soudainement semé la désolation parmi les communautés rurales de l'Ouest du Canada.

Dans son communiqué, le ministre a déclaré que la modification de la loi visait aussi à mieux mettre les producteurs en mesure de rembourser leurs avances au cours de la campagne agricole durant laquelle ils les ont obtenues. Les avances auraient été remboursées si des ventes et des livraisons avaient été effectuées. Voilà le problème. Les producteurs qui ont sollicité des avances se sont retrouvés aux prises avec un endettement constant et prolongé. Pourquoi? La réponse tombe sous le sens. Les cultivateurs sont terriblement à court d'argent parce qu'ils n'ont pas été à même de vendre des céréales. C'est aussi simple que cela.

Nous pourrions jeter un coup d'œil sur le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour l'année 1969-1970 et j'espère que dans sa prochaine intervention le ministre pourra jeter un peu de lumière sur ce document. Nous constatons qu'un certain nombre de contrats sont encore en suspens. J'aimerais savoir à ce stade-ci pourquoi il y a de ces contrats en suspens, s'ils seront totalement exécutés et quelle est exactement la position que prend à cet égard la Commission canadienne du blé. Par exemple, en 1966 la Russie a négocié un accord de trois ans comportant la vente et l'achat de 336 millions de boisseaux de blé et de farine et, pourtant, au 31 juillet 1970, il y avait encore 66.1 millions de boisseaux non encore livrés aux termes de ce contrat. Et il est maintenant expiré.

[M. Mazankowski.]

La République populaire de Chine a encore 66.2 millions de boisseaux à recevoir sur un total de 82.1 millions de boisseaux convenus en 1969. Maintenant, en Europe de l'Est, nous voyons que la Bulgarie qui s'est engagée à acheter 7.3 millions de boisseaux en octobre 1969 en avait encore 5.4 millions à se faire livrer au 31 juillet 1970. Nous voyons que la Pologne a signé un contrat prévoyant l'achat de 33.1 millions de boisseaux et que ce contrat prenait fin le 4 novembre 1969 et, pourtant, il reste encore 6.6 millions de boisseaux à livrer sur ce total. La République démocratique d'Allemagne n'a pas encore pris livraison des derniers 5.3 millions de boisseaux de blé qu'elle s'était engagée à acheter aux termes d'un contrat à long terme.

Nous avons beaucoup entendu parler de la reprise des ventes qui ont été rendues possibles grâce au nouveau programme de crédit du gouvernement. Aux termes de ce programme, nous avons conclu quelques accords mais fait bien peu de livraisons, voilà pour quoi on a versé b'en peu d'espèces sonnantes aux cultivateurs des Prairies. Le Pérou, par exemple, a manqué à l'engagement qu'il avait pris d'acheter 8.4 millions de boisseaux. On trouve ce renseignement à la page 14 du rapport de la Commission canadienne du blé. Le Brésil qui avait négocié un accord visant 33.1 millions de boisseaux pour la période allant du 1^{er} juin 1970 au 31 mai 1974, n'a pas encore exercé son option à l'égard d'aucune partie de ce contrat.

Les Philippines devaient acheter 5.6 millions de boisseaux entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1970, et pourtant aucune partie de cette livraison n'a été faite. La Syrie avait décidé d'acheter 29.4 millions de boisseaux sur une période de trois ans devant se terminer le 31 mars 1973. De cet engagement, il reste un total de 25.4 millions de boisseaux à recouvrer. Quant à la République arabe unie, elle s'était engagée à acheter une quantité globale de 18.4 millions de boisseaux dont l'échéance devait se terminer en octobre 1970, il reste encore 15.2 millions de boisseaux à recevoir. Cela fait au total 186 millions de boisseaux de blé dont la majeure partie reste en souffrance indépendamment des contrats.

Ces contrats à long terme ont fait les manchettes des journaux et ont eu la vedette des media. On nous a dit que le Canada avait réalisé encore une grosse vente. De ce fait, des cultivateurs m'ont demandé comment il se faisait que leur contingent n'était que de quatre ou cinq boisseaux. La réponse est simple: quantité d'accords sont signés mais les ventes ne sont pas très nombreuses. Que se passe-t-il? Les pays en cause ne se servent-ils du Canada que comme une contre-partie? Signent-ils des accords à long terme tout en allant passer leurs marchés ailleurs croyant que le Canada est un pays accommodant et que s'ils dépassent la date d'expiration du contrat, ils pourront quand même se faire livrer le blé au cours initial parce que le Canada est de bonne composition. Si c'est ce qui se passe, j'estime que le ministre devrait se pencher sur la question. J'espère qu'il pourra me répondre car, à mon avis, il s'agit là d'une autre forme de leurres dont on a abusé vis-à-vis des cultivateurs de l'Ouest et qui entraîne un faux sentiment d'optimisme.

• (3.20 p.m.)

On ne peut sûrement pas verser des avances si on ne livre pas la marchandise; l'argent ne rentre pas dans la caisse. Le temps est venu, je pense, de supprimer la publicité tapageuse, les trucs et la réclame auxquels on a